

L'évaluation des risques professionnels :

Le décret **N°1016-2001 du 05 novembre 2001**, complété par le décret du **17 décembre 2008** et l'article **R. 4141-2** du **Code du travail**, impose à tout employeur de **réaliser, au moins annuellement, un audit de sécurité et d'en consigner la synthèse dans un document unique**. Cette obligation s'applique également lors de tout aménagement modifiant les conditions d'hygiène, de sécurité, de travail ou lors de l'apparition de risques nouveaux. Ne pas transcrire les résultats de l'évaluation des risques est passible d'une **peine d'amende** pour l'employeur.

- Connaître les textes réglementaires
- Acquérir la méthodologie de l'évaluation des risques
- Savoir manager et conduire le projet de sécurité
- Etre coaché en évaluation et en maîtrise des risques

L'employeur est tenu de par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (article L. 4121-1 du Code du travail). L'employeur ne doit pas seulement diminuer le risque, mais l'empêcher. Cette obligation est une obligation de résultat (Cour de cassation, chambre sociale, 22 février 2002, pourvoi n° 99-18389), c'est-à-dire qu'en cas d'accident ou de maladie liée aux conditions de travail, la responsabilité de l'employeur pourra être engagée.

L'employeur doit assurer la sécurité et la santé physique et mentale de ses salariés. A défaut, il encourt de lourdes sanctions, et ce même si le dommage ne s'est pas réalisé. Lorsqu'il ne se sent pas suffisamment protégé, le salarié dispose d'un droit de retrait qui lui permet de quitter à tout moment son poste de travail.

Les mesures qui doivent être prises s'organisent autour de trois axes :

- les actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité : adaptation des postes de travail, évaluation des risques, etc.;
- les actions d'information et de formation : présence de panneaux sur les lieux dangereux, inscription des salariés à des formations sur la sécurité au travail, etc. ;
- la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés : installation de machines adaptées, retrait des produits dangereux, etc.

L'employeur est tenu de tenir compte des capacités des salariés avant de leur confier des tâches (article L. 4121-4 du Code du travail).

Le risque électrique est lui-même soumis aux décrets N°2010-1016/1017/1018 et 1118 du 20 août 2010. Ainsi, un diplôme technique, une spécialisation ou une classification professionnelle ne lèvent pas l'obligation de cette formation et de son recyclage tous les trois ans.

HABILITATION ELECTRIQUE Mise en œuvre de la Norme NF C 18-510



Sélection de stages :

- Management de l'habilitation électrique
- Gestion des titres d'habilitation électrique
- Préparation à l'habilitation électrique BT: Personnel non électricien
Personnel électricien
- Préparation à l'habilitation électrique HT: Personnel électricien
- Recyclage de l'habilitation électrique BT: Personnel non électricien
Personnel électricien
- Recyclage de l'habilitation électrique HT: Personnel électricien
- Préparation à l'habilitation électrique: Travaux sous tension
- Habilitation sur véhicules électriques
- Formation de formateurs

RISQUES SPÉCIFIQUES & SANTÉ

Sélection de stages :

- Dangers de l'eau
- Plomb
- Légionellose
- Sécurité alimentaire (HACCP)
- Polluants en ambiance de travail
- Amiante (Sous-section IV - Camion mobile)
- Risque chimique - Atmosphère explosive
- Risque sonore
- Risque routier
- Travail en hauteur - Harnais - Echafaudage fixes & roulants

Sélection de stages :

Levage (avec ou sans CACES R®)

- Levage & élingage
- Ponts roulants & nacelles (PEMP)
- Grues Auxiliaires de Chargement de Véhicule
- Transpalette & Chariots automoteurs à conducteur porté
- Conduite des engins de chantier

Secourisme

- Sauveteur Secouriste du Travail - PSC1
- Utilisation de défibrillateur - Sécurité technique & physique

Ergonomie

- Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (Gestes & Postures)
- Manutention manuelle - Technique d'Etude du Travail (TET)

Incendie

- Manipulation d'extincteur - RIA
- Chargé d'évacuation - Exercice d'évacuation
- SSIAP - Equipier de 1^{ère} intervention

Formation à la Prévention

- Equipements de protection individuelle (EPI)
- Directives machines (2006/42/CE)
- Sensibilisation à la sécurité : usine; chantier, électronique
- Prévention des accidents du travail - Plan de prévention
- Responsabilités civiles et pénales
- Président & Membres du CHSCT/CSE
- Risques psychosociaux - Harcèlement
- Missions de l'encadrement en matière de sécurité du travail
- Réglementation hygiène et sécurité
- Etudes d'accidents par l'arbre des causes
- Outils et méthodes d'analyse
- Management de la prévention et de la sécurité
- Acteurs de la sécurité et de la santé au travail
- Chargé de sécurité "Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail"
- Réalisation de fiches de postes et de livret d'accueil
- Formation de formateurs